



# TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS POUR LA TRANSPARENCE ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 02 - AOUT 2007

LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER

## Entre théorie et réalités

Le Niger, à l'instar de plusieurs pays, se débat pour sortir de la pauvreté ou plutôt de l'extrême pauvreté dans laquelle il se trouve embourbé depuis plusieurs années. Ainsi, il est classé dernier (177<sup>e</sup> sur 177 pays classés) dans le dernier rapport mondial sur le développement humain du PNUD. Et comme un malheur ne vient jamais seul, il est classé par Transparency international 146<sup>e</sup> sur 167 pays classés dans l'Indice de perception de la corruption, c'est-à-dire que la corruption est très développée au Niger. Elle a tendance à gangrener tous les domaines de la vie sociale. Du coup, se pose un réel problème de gouvernance dans toutes ses formes : gouvernance politique, économique et même administrative. Ces difficultés existentielles se traduisent par la paupérisation continue des populations. Cela revient à dire que la mal gouvernance ou singulièrement les pratiques généralisées de la corruption non seulement ont développé la pauvreté, mais aussi et surtout ont anéanti tous les efforts de lutte contre elle. Paradoxalement, le Niger regorge d'énormes richesses minières et gazières (uranium, or, étain, pétrole, etc.) dont certaines sont exploitées depuis plusieurs décennies.

Il faut alors changer de vision dans la conduite des affaires publiques. Se tournant vers les industries extractives avec plus de dé-

termination, on doit profondément agir sur la gouvernance. Etre intègre, juste, ce qui permettra de respecter les biens publics et de les gérer pour le bien-être de toutes les populations nigériennes comme le dispose l'article 31 de la Constitution en tant qu'elle consacre le caractère sacré de ces biens. Le recours aux industries extractives pour le développement du Niger suppose la transparence, le « rendre compte » et la répartition juste des ressources. C'est pourquoi l'Etat du Niger a adhéré à l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives en février 2005, à Londres.

Après son engagement public de mettre en œuvre de l'ITIE et de collaborer avec la société civile et le secteur privé, il vient in extremis de satisfaire au deux autres critères restants, à savoir la nomination d'un responsable chargé de la mise en œuvre de l'initiative, l'adoption et la valida-

tion d'un plan d'action. In extremis parce qu'il avait jusqu'au 31 août 2007, pour satisfaire ces quatre (4) critères, lui permettant d'être pays candidat.

Cette politique, si elle est bien appliquée, constituera une voie de sortie de nos contradictions socio-politiques qui ne sont rien d'autres que la conséquence de la paupérisation des populations et de la mauvaise gestion des ressources nationales.

Il faut dire que la révision du comité interministériel du 27 août 2007 a essayé de rattraper le retard accusé par le Niger et surtout le risque encouru pour la radiation de la liste des membres. Même étant membre, il faut être actif, s'engager dans la transparence, publier les revenus tirés des industries extractives, surveiller et punir les pratiques de corruption, de trafic d'influence, de détournement des deniers publics, etc. Tels sont les défis que doit relever le gou-

vernement de la 5<sup>e</sup> République en particulier et l'Etat du Niger en général.

Entre la théorie et la pratique, il y a un fossé qu'il faut absolument combler. Dans les principes et la théorie de nombreux textes de lois sont pris, des conventions ratifiées pour protéger les biens publics, mais leur application souffre de faiblesse qui s'apparente à un manque manifeste de volonté.

L'on peut espérer qu'il ne sera pas ainsi dans les industries extractives, ce qui a été dans l'affaire MEBA et toutes les autres affaires présumées crimes ou délits économiques que l'ancien ministre de la justice a annoncé aux citoyens comme dossiers devant passer devant le juge ; que dire de la transparence dans l'exploitation de l'or de Samira ? Longue vie alors à la transparence dans la gestion des ressources extractives !

Maman WADA

## Nomination d'un nouveau responsable et adoption du plan d'action

P. 3

## CONFLIT ARMÉ DANS LE NORD NIGER

## L'ANDDH et Alternative Espaces Citoyens proposent des voies de sortie de crise

PP. 4&5

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR L'ITIE

**Des journalistes armés pour la transparence**

Le Réseau des journalistes pour les droits de l'Homme (RJDH) a organisé, du 16 au 18 août derniers, un atelier de formation sur l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives, à la Maison de la Presse, à Niamey. Cette formation, qui a été rendue possible grâce à l'appui financier de Revenue Watch Institute, une ONG internationale basée à New York, a regroupé plus d'une trentaine de journalistes de Niamey et en provenance des régions minières du pays. Elle a été animée par des responsables du ministère des Mines et de l'Énergie et des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine des industries extractives et la transparence.

L'ouverture de l'atelier a été marquée par le discours introductif du président du RJDH suivi de celui du ministre des Mines et de l'Énergie.

Selon le président du RJDH Abdourahamane Ousmane, cette formation s'inscrit dans le cadre d'un programme financé par Revenue Watch Institute dans le cadre du renforcement des capacités des organisations de la société civile dans les pays ayant adopté l'ITIE, particulièrement en Afrique subsaharienne, dans le but de les aider à participer de manière plus efficace à sa mise en place. «Le projet soumis par le RJDH consiste à renforcer les capacités des journalistes nigériens en général - et ceux exerçant dans les zones minières en particulier- afin qu'ils jouent un rôle de premier plan en matière de sensibilisation du public et de plaidoyer auprès des décideurs et

des compagnies pour une plus grande transparence dans le secteur des industries extractives au Niger », a-t-il ajouté, annonçant l'intention du RJDH d'organiser, dans les jours et mois à venir, une caravane de sensibilisation sur l'ITIE, qui va relier Samira à Arlit, en passant par Malbaza, Tahoua et Tchirozérine. Selon lui, la caravane sera composée de journalistes et des acteurs de la société civile et mènera comme activités des conférences publiques, des débats radiophoniques participatifs, une distribution de brochures sur l'ITIE, des rencontres et discussions avec les travailleurs et les responsables des industries extractives des localités traversées.

Après les discours d'ouverture, les participants à la formation ont, durant les trois jours, suivi plusieurs exposés. Le premier exposé a porté sur «la carte minière du Niger : potentialités exploitées et perspectives d'exploitations» et a été présenté par le directeur des mines Oumarou Massalabi.

Ensuite la directrice de la législation dudit ministère, Mme Soga Fati, a présenté le cadre juridique et institutionnel du secteur des mines au Niger. Les jours suivants, les participants ont eu droit à des communications sur «l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives » déclinée par Abdourahamane Ousmane du RJDH ; «Quelles stratégies pour rendre effective la mise en œuvre de l'initiative dans les industries extractives au Niger» présentée par Mme Aïssata Bagna Fall de l'ANLC Transparency Ni-

ger ; «La contribution de la société civile pour la transparence dans les industries extractives au Niger» conjointement exposée par Ali Idrissa (coordonnateur du ROTAB/PCQVP) et Salissou Oubandoma (Coordonnateur du GREN). Enfin, Mamane Sani Adamou de Alternative Espaces Citoyens a partagé avec les participants les résultats de ses investigations sur le pillage de nos ressources minières autour du thème : «A qui profitent les industries extractives au Niger (cas de l'uranium et de l'or) : responsabilités de l'Etat et des compagnies minières».

Ces différentes communications, qui ont donné lieu à des échanges, ont permis aux participants de mieux connaître les enjeux qui entourent l'exploitation de nos ressources minières, l'importance de l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives et le rôle qu'ils ont à jouer pour faire de la transparence dans ce domaine une réalité au Niger. La clôture de la formation, intervenue le 19 août, a été marquée par des motions et des recommandations. Ainsi, les participants ont adressé leurs remerciements à Revenue Watch Institute pour le soutien financier qu'elle a apporté dans le cadre de l'organisation de l'atelier ; aux responsables du ministre des Mines et de l'Énergie pour la disponibilité dont ils ont fait montre chaque fois que le RJDH les a sollicités ; ainsi qu'à toutes les personnes ressources qui ont intervenu pour la qualité de leurs contributions. Au titre des recommandations, ils ont demandé au gouverne-

ment de prendre, avec diligence, toutes les dispositions pour satisfaire, avant la date butoir, les exigences du Comité international de l'ITIE, notamment la nomination d'un haut responsable chargé de la mise en œuvre de l'initiative et la publication d'un Plan d'action national. Ils ont également recommandé au gouvernement et à l'Assemblée Nationale d'accélérer le processus d'adoption d'une loi garantissant le droit sur l'accès à l'information au Niger.

Prononçant le discours de clôture de l'atelier, le président du RJDH, qui a résumé les thèmes abordés durant les trois jours, a rappelé aux participants le rôle qu'ils ont désormais à jouer après cette formation. Ce rôle, c'est notamment celui de rechercher, de traiter, de diffuser et de répandre, sans considération aucune toutes les informations relatives aux industries extractives au Niger ; qu'il s'agisse des contrats, des paiements, des recettes, des impacts sociaux et environnementaux etc. «Notre rôle, c'est aussi de questionner les pratiques de notre pays et des compagnies minières qui y sont installées, pour voir si elles sont conformes aux exigences de transparence de l'initiative. Notre rôle en tant que journalistes, c'est également de donner la parole à tous les citoyens en général et ceux des zones minières en particulier pour qu'ils demandent des comptes aux dirigeants et aux entreprises sur les retombées des industries extractives sur leur vie de tous les jours», a conclu Abdourahamane Ousmane.

Seyni Issa

## INITIATIVE SUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

**Le Comité national de concertation adopte le plan d'action**

**La première réunion du Comité national de concertation de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (ITIE-Niger) s'est tenue, mardi 21 août 2007, à Niamey. Cette réunion, qui intervient après l'installation en décembre dernier, du comité présidée par le ministre des Mines et de l'Energie, M. Mohamed Abdoulahi. Elle a regroupé les représentants de l'administration, de la société civile et ceux des sociétés minières.**

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de cette réunion, le ministre des Mines et de l'Energie a rappelé les objectifs de l'ITIE qui sont, entre autres, d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives, de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public, de favoriser le bon usage de cette richesse afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique et qu'elle contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Les principes auxquels doivent souscrire tous les pays qui adhèrent à l'initiative, a

ajouté le ministre Mohamed Abdoulahi, sont relatifs notamment à la publication régulière de tous les paiements faits par les compagnies et tous les revenus perçus par le gouvernement de façon compréhensible et accessible à un large public ; la réconciliation des informations sur le paiement versé et les revenus perçus ; l'audit indépendant de ces paiements et de ces revenus ; l'inclusion de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce processus, et enfin le développement d'un plan d'action soutenable pour la mise en œuvre de l'initiative avec le soutien des partenaires

au développement. C'est donc l'examen de ce dernier point qui a été à l'ordre du jour de la réunion tenue mardi par le comité national de concertation. Les participants ont amendé le plan de mise en œuvre de l'ITIE qui sera soumis à l'instance supérieure à savoir le comité interministériel. Ils ont procédé à la création de trois sous-comités (collecte et réconciliation, renforcement des capacités, communication) et à la désignation de leurs responsables. L'objectif est de publier les premiers résultats de collecte et de réconciliation des revenus et paiements issus des industries extractives en mars 2008. Le projet du budget a

également été adopté au cours de cette réunion. C'est en mars 2005 au sommet de Londres, rappelle-t-on, que le Niger a déclaré solennellement son adhésion à l'ITIE, et a procédé au lancement de l'initiative au cours d'un atelier les 6 et 7 septembre 2006. Le Secrétaire permanent de l'ITIE-Niger a été nommé le 10 août dernier. Avec cette nomination et après la validation du plan d'action par le comité interministériel, le Niger va remplir les quatre critères d'adoption de l'ITIE-Internationale.

**L.Aichatou Illou /DAID/RP/  
MME**

**2<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR L'ITIE****Le plan d'action validé**

Le processus de mise en œuvre de l'ITIE Niger s'accélère.

Après la réunion du 21 août 2007 à l'issue de laquelle le plan d'action ITIE Niger a été adoptée, le comité interministériel sur l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE) s'est retrouvé le lundi 27 août dernier, autour du Premier ministre par intérim, le ministre d'Etat Albadé Abouba, pour procéder à sa validation.

Avec cette validation du plan d'action et du budget de sa mise en œuvre, le Niger parachève ainsi le dispositif institutionnel lui permettant d'être pays « candidat » à l'ITIE.

En effet, les autres critères, à savoir l'engagement du pays à mettre en œuvre l'ITIE, l'engagement de travailler avec la société civile et le secteur privé, la nomination d'un responsable chargé de sa mise en œuvre de l'ITIE, ont été

remplis. « Dans le discours qu'il a prononcée, le ministre d'Etat Albadé Abouba a indiqué que cette validation du plan d'action par le Comité procède de la volonté du président de la République et du Premier ministre de créer les conditions d'un meilleur climat pour la promotion d'une meilleure gouvernance, d'une transparence réelle et d'une lutte effective contre la corruption.

Quant au secrétaire permanent de l'ITIE Niger, M. Askia Abdoulaziz, il a souligné l'importance du plan d'action notamment la mise en place des sous-comités, l'examen des projets des termes de référence, le lancement de la passation des marchés, la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités ainsi que le budget indicatif qui se chiffre 322, 465 millions de francs CFA.

**S. Issa**

**ITIE****Nomination d'un nouveau responsable**

Les autorités nigériennes ont enfin nommé un nouveau responsable chargé de la mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE). Depuis la démission de l'ancien coordonnateur national, le poste était resté vacant, donnant le sentiment que le gouvernement ne voulait pas accélérer le processus de mise en œuvre de l'ITIE par le Niger. Le nouveau responsable qui a la charge de diriger un secrétariat permanent se nomme Abdoul Aziz Askia. Ingénieur des travaux publics et des mines de formation, il a été nommé le 10 août 2007 pour conduire le processus ITIE-Niger

**Le ROTAB forme les acteurs de la SOC**

Un atelier de formation des acteurs de la société civile nigérienne (SOC) sur l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE) tient du 30 au 31 août 2007 à la Maison de la Presse, à Niamey. Organisé par le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB/PCQVP) avec l'appui financier de Revenue Watch Institute, l'activité regroupe des acteurs de la société civile des régions de Niamey, Tillabéry, Dosso et Maradi. Elle vise à mieux outiller les participants pour une plus grande efficacité dans le combat pour la transparence dans les industries extractives. (Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochaine livraison).

CONFLIT ARMÉ DANS LE NORD NIGER

# L 'ANDDH et Alternative Espaces Citoyens proposent des voies de sortie de crise

Dans le prolongement des réflexions et actions menées actuellement au niveau national en vue de contribuer à trouver une solution durable au conflit armé qui sévit depuis plusieurs mois dans la partie septentrionale de notre pays, l'Association nigérienne de défense des droits de l'Homme (ANDDH) et Alternative Espaces Citoyens(AEC) avec l'appui du Programme de Prévention de crises et de relèvement du Pnud, ont organisé le samedi 11 août dernier à l'hôtel Ténére, une journée de réflexion. Des universitaires, des députés nationaux, des anciens ministres, des responsables politiques, des administrateurs et des journalistes ont pris part à la rencontre. Quatre axes thématiques ont nourri la réflexion autour du thème central qui a porté sur l'analyse des enjeux géopolitiques du conflit armé dans le Nord et ses impacts sur le cadre démocratique. Le premier, introduit par le Pr Djibo Hamani, historien, enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey est un point d'histoire sur les enjeux stratégiques autour du Sahara à travers l'histoire. C'est dans les années 50 avec la découverte du pétrole que les puissances occidentales ont manifesté un intérêt particulier pour le Sahara. C'est ce qui explique l'enthousiasme des français pour cette région. En effet, la France a créé en 1957 l'organisation commune des régions sahariennes(OCRS). Ce

projet impérialiste vise à réunir les régions sahariennes d'Algérie, d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française, en un vaste ensemble qui sera placé sous son contrôle. Selon le Pr Djibo Hamani, ce sont les nostalgiques de ce projet avorté du Sahara français qui cherchent aujourd'hui à créer des difficultés aux régimes vulnérables comme celui du Niger et du Mali car soutient-il le Sahara est redevenu du fait de ses richesses naturelles et de la présence de certaines puissances asiatiques comme la Chine qui s'investissent dans l'exploration et l'exploitation des matières premières, un enjeu géostratégique important. En lien avec la situation d'insécurité qui prévaut dans le Nord de notre pays, le conférencier a souligné la nécessité pour un pays comme le Niger -qui n'est pas comme certains le pensent un pays au sud du Sahara mais un pays du Sahara méridional et dont les populations partagent avec celles des autres Etats membres, le même substrat culturel et des liens religieux solides- d'avoir une vision saharienne et créer autour d'un certain nombre de fondamentaux, un front intérieur qui nous permettrait de résoudre les problèmes qui se posent à nous mais aussi qui nous préserverait des aléas de la logique sécuritaire des puissances étrangères et de leurs ambitions. Le Pr Djibo Hamani a en outre souligné un autre impératif pour notre pays : celui de

développer à travers la création d'un institut d'études stratégiques, la réflexion et la recherche en vue de mieux appréhender les questions géostratégiques et géopolitiques qui se posent dans l'espace Sahara.

Le second axe thématique a porté sur « les conflits armés dans le Nord : analyse des causes internes et des ingérences extérieures ». Il a été présenté par Abdoukarim Saidou, doctorant en Sciences politiques, en service civique au Haut Commissariat à la Restauration de la Paix.

Selon le conférencier qui a articulé son exposé autour du bilan du processus de paix au Niger à travers la signature des différents accords, la source profonde de la résurgence du conflit armé dans le Nord est à rechercher dans des facteurs internes liés à la gestion de l'Etat en général et à la gestion post conflit en particulier. S'il est vrai que des efforts importants ont été consentis par l'Etat dans la mise en œuvre des accords de paix, force est de constater note-t-il que certaines défaillances ont été source de frustrations dont l'expression violente est la rébellion armée. Parmi ces frustrations il y'a entre autres le retard dans la mise en œuvre du processus de réinsertion socioéconomique qui n'a démarré que 10 ans après la signature des accords, le manque de transparence qui a entouré le processus de recrutement et de réintégration des ex-

combattants dans les différents corps, sociétés et institutions de l'Etat et les inégalités créées par les accords qui se sont traduites par l'émergence de « nouveaux riches » parmi les chefs rebelles ou autres personnes ayant joué un quelconque rôle au cours de la rébellion.

Le troisième axe thématique a été introduit par Monsieur Maman Sani Adamou, Secrétaire Général du parti ORDN-TARMAMOU. Il porte sur « Les impacts prévisibles du conflit armé sur le cadre démocratique ».

Après avoir rappelé le contexte de l'avènement de la démocratie au Niger qui a paradoxalement enfanté plus de conflits armés que le régime d'exception, le conférencier a énuméré quelques impacts de ces conflits sur le cadre démocratique.

Sur le plan économique, indique-t-il la situation d'insécurité dans le Nord du pays risque de réduire les ressources à consacrer aux secteurs sociaux et à la lutte contre la pauvreté en général ainsi qu'elle ralentira les activités économiques dans la région et pourrait si elle perdure paralyser même l'exploitation des ressources minières.

L'impact sur l'Etat se traduira selon le conférencier par la fragilisation de l'appareil étatique qui ne pourra pas administrer une partie du territoire. Ce qui, selon lui, « accentuera les tendances centrifuges susceptibles de faire le lit de convoitises extérieures ».



## Conclusions et recommandations de la journée de réflexion

Il a en outre relevé des impacts sur les droits de l'homme et les libertés ainsi que sur l'unité nationale et sur la perception du régime d'exception. En effet, explique-t-il « de façon générale, la récurrence des conflits armés fragilise davantage le cadre démocratique en s'alimentant de ses nombreuses faiblesses internes ».

Le conférencier soutient qu'en dépit des impacts et risques nombreux sur le cadre démocratique, le conflit actuel peut être perçu comme une opportunité pour refonder l'Etat et promouvoir la justice.

Avant de terminer, il a dégagé quelques pistes de solutions à la crise.

En se fondant sur les éléments historiques, socio-politiques, économiques et culturels introduits et discutés par les conférenciers et les participants, le 4<sup>e</sup> axe a fait une analyse de la gestion actuelle de l'insécurité dans le Nord de notre pays et dégager quelques recommandations de sortie de crise.

Le fruit de cette riche et diverse réflexion sur la question cruciale de l'insécurité dans le Nord de notre pays a été porté à la connaissance du président de la République et du public à travers les médias et internet. Espérons que nos autorités en feront bon usage pour qu'enfin le dialogue prime sur le langage des armes.

**Albert Chaibou**

*Source : Rapport de synthèse de la Journée de réflexion du 11 août 2007 sur « Le conflit armé dans le Nord du Niger : analyse des enjeux géopolitiques et impacts sur le cadre démocratique ».*

En conclusion de toutes les discussions, les participants à la journée de réflexion ont salué cette initiative de l'ANDDH et de l'Alternative Espaces Citoyens. Jugeant unanimement que la situation née du conflit armé dans le Nord du Niger mérite d'être prise au sérieux, ils ont formulé quelques recommandations sur le court terme. A travers ces recommandations, qui constituent une réponse immédiate à certains défis identifiés, ils invitent notamment les autorités nigériennes à :

1- restaurer immédiatement la crédibilité de notre système judiciaire à travers des mesures énergiques et immédiates visant à assainir le corps judiciaire. Cette recommandation se fonde sur le constat que notre système judiciaire est aujourd'hui gangrené par la corruption. Si rien n'est fait dans l'immédiat, il faut craindre que les frustrations ne s'accumulent chez les citoyens nigériens.

2- s'abstenir de prendre toutes mesures pouvant porter atteinte ou restreindre l'exercice et la jouissance des droits et libertés garantis par la Constitution nigérienne, notamment les libertés d'expression, de manifestation et le droit d'aller et venir. A l'évidence, les entraves et atteintes aux droits et libertés du fait du conflit actuel ne feront que renforcer le mécontentement des populations et discréditer le cadre démocratique.

3- reconnaître officiellement le MNJ comme un Mouvement rebelle et engager le dialogue avec ses représen-

tants, qui doivent observer un cessez-le-feu immédiat. L'option pour le dialogue et la négociation découle du simple bon sens ; car, tous les conflits armés se terminent toujours sur une table de négociation. Le Niger ne peut pas se payer le luxe d'une guerre fratricide, qui ne ferait que compliquer la situation socio-économique déjà difficile de notre pays, fragiliser l'unité nationale et ouvrir la voie à une remise en cause des acquis de notre démocratie.

4- impliquer les partenaires et pays amis dans la recherche d'une solution négociée au conflit armé dans le Nord, qui pourrait entraîner une crise alimentaire grave, si la zone de l'Air demeure difficile d'accès pour les équipes chargées de prévenir les attaques acridiennes qui y prennent naissance. La résolution du conflit armé dans le Nord suppose une action diplomatique adéquate en direction de tous les pays qui peuvent faciliter les contacts et aider au dialogue, même s'il n'est pas souhaitable d'internationaliser la crise actuelle.

5- mener une enquête d'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux de l'exploitation de l'uranium à Arlit, afin d'engager, le cas échéant, des actions en réparation contre le groupe français AREVA. Cette recommandation vise à répondre à une des exigences de la société civile d'Arlit, qui se bat depuis des années pour que la lumière soit faite sur les effets de la radioactivité sur les populations.

6- établir et publier dans les

meilleurs délais un bilan des activités menées dans le cadre de l'initiative ITIE et des ressources engrangées dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation minières. Cela fait partie des engagements auxquels le gouvernement du Niger a souscrit lui-même en adhérant à l'initiative ITIE en 2005. Sans ce bilan, il sera impossible de suivre et d'apprécier le respect ou non des dispositions de la loi minière et du code pétrolier qui prévoient que 15% des revenus doivent aller directement aux communautés des régions.

7- prendre toutes les dispositions pour le dédommagement des populations locales privées de leurs zones de pâturage et pour l'affectation aux régions de la part de 15% qui leur revient de droit. Le dédommagement des populations locales est une question cruciale, notamment dans les zones à vocation pastorale où le problème foncier se pose différemment. L'affectation aux communautés locales de 15% des revenus tirés des activités minières est une obligation légale à laquelle l'Etat ne peut se soustraire.

8- continuer à réaffirmer la souveraineté du Niger sur toute partie de son territoire objet de litige jusqu'à ce qu'une décision judiciaire en décide autrement. Les autorités ont le devoir de veiller à ce que l'intégrité territoriale du pays ne soit pas violée. Les litiges doivent être réglés par voie judiciaire.

9- convoquer un forum national sur l'insécurité et

*(Suite page 6)*

## RESSOURCES MINIÈRES

# Quel apport à l'économie nationale ?

Que rapporte, en termes de ressources financières, l'industrie minière à l'Etat nigérien ? De nombreux concitoyens se posent certainement cette question, surtout en ce moment où les multinationales intervenant dans les industries extractives se bousculent devant notre porte pour chercher des permis d'exploration. Et où l'uranium dont notre pays est 3<sup>e</sup> producteur mondial connaît un regain d'intérêt sur le marché international.

L'atelier de formation des journalistes sur l'Initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE) organisé du 17 au 19 août 2007 par le Réseau des journalistes pour les droits de l'Homme a permis de trouver quelques éléments de réponse à cette question.

Ces éléments de réponses ont été fournis par le directeur des mines, déclinant sa communication sur le thème : «la Carte minière du Niger : exploitation en cours et perspectives». Dans son exposé, il a présenté l'état de la recherche minière au Niger, le nombre de permis octroyés, la situation des ressources minières dont dispose le pays, la carte postale des compagnies qui extraient et vendent actuellement certaines ressources minières.

Le directeur des mines a également levé le coin de voile sur la production minière et son impact sur l'économie nationale, ainsi que les perspectives. Nous vous livrons, ici, les tableaux récapitulatifs pour vous permettre d'apprécier.

### 5.3. Production minière (en tonnes sauf pour l'or et l'argent en kg)

Subst.	2002	2003	2004	2005	2006
Uranium	3 076	3 143	3 273	3 093	3 434
Charbon	182 916	188 916	200 384	186 060	178 320
Or (kg)	28	34	1 590	4 962	2 572
Argent (kg)	-	-	21	211	207
Calcaire	146 399	87 736	17 550	0	0
Cassitérite	11	5	4	14	13
Gypse	17 652	17 851	34 974	17 417	13 043
Sel	7 852	-	-	8 028	-

### 5.4. LES EXPLOITATIONS EN COURS ET LEUR IMPACT SUR L'ECONOMIE NATIONALE

	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes budgétaires Mio F	5391	6533	7149	8913	10658
Recettes d'exportation Mio F	62456	65520	70140	78540	99160
Valeur Ajoutée Mio F	17549	21066	31428	34085	40440
Effectifs employés	1887	1891	2114	2104	2171

## Conclusions et recommandations *(suite de la page 5)*

adopter la stratégie nationale de prévention de conflit dans l'optique de la mise en place d'une Commission spécialisée. Ce forum doit regrouper l'ensemble des forces vives de la Nation et doit pouvoir examiner toutes les questions relatives à l'insécurité.

10- mettre tout en œuvre pour éviter que d'autres nouveaux types de conflit apparaissent, en redynamisant les cadres existants de prévention et de gestion des conflits. Au regard de la détérioration continue des conditions de vie des Nigériens, les autorités doivent veiller à ce que d'autres conflits ne naissent pas dans le pays ; et cela n'est possible que si

toutes les dispositions sont prises pour assurer un bon fonctionnement de tous les mécanismes de gestion et de résolution des conflits.

11- encourager tous les leaders et personnalités de bonne volonté à s'investir davantage dans la recherche d'une solution de sortie de crise. Plusieurs personnalités et leaders influents de la région d'Agadez sont actuellement impliqués dans la recherche d'une solution négociée au conflit armé dans le Nord, il est important que le gouvernement les soutienne et les encourage en les écoutant et en valorisant leur contribution.

12- prendre des mesures

urgentes pour remédier à la grave crise de l'éducation à tous les niveaux, en engageant notamment des négociations franches avec les représentants des élèves, des étudiants, des enseignants, des contractuels et autres partenaires de l'école. Ces dernières années, la situation scolaire et universitaire est devenue très préoccupante dans notre pays ; si rien n'est fait pour permettre aux jeunes d'étudier dans des bonnes conditions, ils peuvent être tentés par la violence.

13- apporter une réponse immédiate au problème crucial du chômage endémique des jeunes dans le pays. Le chômage touche

aujourd'hui des milliers des jeunes dans notre pays, mais aucune solution durable n'est actuellement envisagée par les autorités. Le problème de l'emploi des jeunes doit être considéré non pas seulement comme une question sociale, mais comme un problème de sécurité tout court.

Les recommandations ci-dessus ne constituent qu'un échantillon des propositions faites par les participants à la journée de réflexion du 11 août 2007. Le présent rapport rend compte de nombreuses autres propositions, qui n'ont pas été synthétisées sous forme de recommandations.

# Campagne mondiale pour la transparence des revenus des industries pétrolières, gazières et minières

**Malgré les milliards de dollars de revenus tirés de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières, les populations de plus de 50 pays en développement riches en ressources<sup>1</sup> sont toujours dans un état de pauvreté extrême. Si les gouvernements de ces pays pratiquaient la bonne gouvernance, ces revenus considérables serviraient à l'éradication de cette pauvreté et à la croissance économique. Force est de constater que la réalité est bien différente.**

Les gouvernements et les administrations qui gèrent ces revenus souffrent des carences institutionnelles et rendent rarement des comptes aux populations ou à leurs représentants élus (parlementaires). Nombreux sont les pays que l'on peut qualifier de « kleptocraties » où les fonctionnaires détournent à leur seul profit des revenus tirés des ressources naturelles. Les industries extractives sont associées à des niveaux très élevés de corruption<sup>2</sup>. Les compagnies pétrolières exploitantes s'engagent parfois dans des pratiques corrompues pour obtenir des marchés ou pour profiter des faveurs des fonctionnaires d'Etat. Ces gouvernements, mais aussi les compagnies exploitantes, ne publient pas le montant des revenus tirés de l'extraction des ressources et considèrent bien souvent cette information comme « secret d'Etat ». Ce manque de transparence ne peut que faciliter les détournements des fonds et la corruption. Dans des cas extrêmes, l'accès aux ressources peut aussi provoquer ou alimenter des guerres civiles ou transfrontalières, qui affaiblissent davantage le gouvernement et les institutions nationales. Le désordre qui en dérive favorise souvent des détournements des biens publics sur grande échelle.

L'appel aux compagnies

pour qu'elles publient ce qu'elles paient (Publiez ce que vous Payez) et aux gouvernements pour qu'ils publient ce qu'ils reçoivent (Publiez ce que vous recevez), est un élément essentiel pour assainir les modes de gestion des revenus issus des ressources naturelles. Si les compagnies publient ce qu'elles paient et que les gouvernements publient leurs revenus, les rapprochements comptables seront alors facilités et la société civile pourra interpellier les gouvernements sur la bonne utilisation des fonds. La transparence des revenus permettra, en outre, l'émergence d'un vrai débat sur l'utilisation de ces revenus et leur affectation aux politiques de développement, la redistribution des richesses ainsi que l'amélioration des services publics.

Les Compagnies pétrolières, gazières et minières ne peuvent contrôler comment les gouvernements utilisent les taxes, les royalties ou les autres impôts qu'elles paient à ceux-ci. Il est par contre de leur responsabilité de publier les paiements de toute nature qu'elles effectuent, permettant ainsi à la société civile d'interpeller leur gouvernement et leur administration. Les Compagnies qui refusent cette transparence se rendent complices de la confiscation des revenus issus des ressources na-

turelles au détriment de la population. Au contraire, la transparence renforcera leur image de « Société socialement responsable » en donnant la preuve de leur contribution positive et de leur implication forte dans le souci qui consiste à s'assurer que les montants payés aux gouvernements des pays riches en ressources naturelles soient affectés au développement réel de ces pays, créant un environnement économique favorable, plutôt que de voir ces sommes détournées ou gaspillées, ce qui exacerbe les divisions sociales, peut mener à une défaillance de l'Etat et au conflit.

Aujourd'hui on peut considérer qu'un vaste consensus apparaît dans la communauté internationale pour promouvoir un renforcement de la transparence dans le secteur extractif, comme le prouve le soutien apporté par les gouvernements, les compagnies pétrolières et minières, les investisseurs, les institutions financières et la société civile à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)<sup>3</sup>. Rendre obligatoire la publication des paiements et des revenus tirés des activités extractives serait chose facile au travers de la mise en place de réglementations comptables, boursières ou juridiques ou bien encore si elle était une conditionnalité à l'octroi de

crédits à l'exportation ou de prêts faits par les Institutions Financières Internationales ou les institutions bancaires privées.

C'est pour cela que la coalition Publiez Ce Que Vous Payez appelle :

- Les compagnies multinationales, privées ou publiques, à publier l'intégralité des paiements de toute nature qu'elles effectuent (royalties, impôts, bonus, redevances...) au profit des états (ou de leur émanation) et ce pour chacun des pays où elles exploitent des ressources naturelles.

- Les gouvernements des pays riches en ressources naturelles à

- \* Rendre obligatoire la publication des paiements effectués par les Compagnies travaillant sur leur territoire et ce, société par société, type de paiement ;

- \* Publier les revenus tirés des activités d'extraction (Publiez ce que vous recevez) ;

- \* Faire contrôler et certifier ces revenus par un auditeur indépendant et reconnu selon les meilleures pratiques internationales.

Le déploiement réel de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) faciliterait ces publications. Des recommandations telles que celles émises par le FMI dans son Guide sur la Transparence des Revenues des Ressources Naturelles peuvent également être utiles.

(Suite page 8)

# Campagne mondiale pour la transparence des revenus des industries pétrolières, gazières et minières

(Suite de la page 7)

\* Mettre sur place des mécanismes de reporting sous-nationaux pour la déclaration des paiements et des revenus ;

\* Etablir un processus budgétaire participatif et transparent au niveau local, national, et régional afin de collaborer avec la société civile à la gestion et l'allocation efficace des revenus publics pour promouvoir le développement socio-économique.

· Les gouvernements des pays membres de l'OCDE à rendre obligatoire la publication (pays par pays), des paiements effectués par les Compagnies pétrolières, gazières ou minières, cotées sur leurs marchés financiers.

· Les Institutions Financières Internationales (multilatérales ou bilatérales), comme la Banque Mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, les agences de crédit à l'exportation, mais aussi les banques commerciales, à soutenir les demandes de Publiez Ce Que Vous Payez faisant de la transparence une conditionnalité à leur soutien aux compagnies extractives et de faire de la transparence et de la présence de mécanismes de vérification et d'audit indépendant un préalable à la mise en place de programmes d'aide, d'assistance financière et technique aux gouvernements des pays riches en ressources naturelles (hormis les cas d'urgence et de caractère humanitaire).

· La communauté internationale et en particulier les organisations d'aide, à promouvoir le renforcement et la formation des organisations de la société civile des pays riches en ressources naturelles, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans l'interpellation de leur gouvernement et de leur administration.

En plus de ces mesures :

· Les Compagnies du secteur extractif et les institutions locales devraient publier toute information concernant les investissements d'ordre social et les paiements directs aux budgets des administrations locales. Ces paiements et ces investissements représentent des facteurs importants pour un développement socio-écono-

mique durable, et les citoyens doivent être mis en mesure de participer au processus de gestion de ces revenus.

· Pour renforcer encore cette volonté de promotion de la transparence, nous appelons aussi à la mise à disposition publique des contrats du secteur extractif et à l'alignement des procédures d'octroi des concessions aux meilleures pratiques internationales.

Ces contrats contiennent des éléments d'information tels que les échéances, les formules de calcul et d'autres critères déterminant les montants de revenus des gouvernements (à savoir : les taux de partage, le montant des taxes, les royalties, les bonus, les bénéfices et toute exonération de ces derniers...) permettant de mieux cerner les revenus potentiels de l'état contractant (avec exception faite pour les dispositions d'ordre purement commercial). Ces éléments constituent donc des données essentielles qui permettront aux citoyens d'être mieux informés quant aux revenus attendus et de pouvoir les comparer aux revenus déclarés. Cela donnera également la possibilité de s'assurer que les contrats conclus l'ont été dans l'intérêt général et ont effectivement permis au pays de recevoir les montants contractuellement prévus.

Promouvoir la transparence des revenus et des contrats dans les industries extractives est un élément essentiel de l'éradication de la pauvreté pour une masse importante de la population des pays riches en ressources naturelles.

C'est aussi en parfait accord avec les objectifs de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, de responsabilité des entreprises et d'un développement durable, soutenus par la communauté internationale. La transparence sert les intérêts de tous les acteurs – les citoyens, les compagnies, les gouvernements et la communauté internationale. A chacun de remplir son rôle pour faire en sorte qu'elle devienne une réalité.

<sup>1</sup> La définition de pays riche en ressources est tirée du « Guide sur la Transparence des Recettes des Ressources Naturelles » du FMI. Un pays est défini riche en ressource s'il rem-

plit l'un des critères suivants : (i) les revenus des ressources naturelles apportent en moyenne au moins 25% des recettes fiscales totales dans la période 2000-2005 ou (ii) au moins 25% des revenus d'exportation dans la même période. Pour plus d'information, consultez : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/grrt/fra/060705f.pdf>

<sup>2</sup> Selon l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs de Transparency International (2002), les industries pétrolières et minières sont classées respectivement à la 3<sup>ème</sup> et à la 7<sup>ème</sup> place, en termes de probabilité que les fonctionnaires d'état puissent accepter ou demander des paiements illicites (par exemple pour des concessions, facilitations bureaucratiques, octroi des licences etc.). Pour plus d'information, veuillez consulter : [http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/bpi/bpi\\_2002](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi/bpi_2002)

<sup>3</sup> [www.eitransparency.org](http://www.eitransparency.org)

## AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre.  
Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :  
BP : 10468 Niamey Niger  
E-mail : [pcqvpniger@yahoo.fr](mailto:pcqvpniger@yahoo.fr)

## TRANSPARENCE

**Bulletin d'information du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger  
Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :

[pcqvpniger@yahoo.fr](mailto:pcqvpniger@yahoo.fr)

Site Web : [tamtaminfo.comm](http://tamtaminfo.comm)

**Directeur de Publication**

Ali Idrissa

**Rédaction & Administration**

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

**Tirage**

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)